

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASCO 32 Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20^e) et conventions avec les associations « Réseau Mom'artre » et « Raconte-nous ton histoire ».

Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville pour des actions dans le 20^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Elle Tourne la Page Maison du livre et de l'écriture, 8 bis rue du Buisson Saint Louis (10^e), (13729) (dossier n° 2016_03792) pour une action intitulée « Migration des images : ateliers d'écriture avec des primo-arrivants ».

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions, 38-40 rue des Amandiers (20^e), (19172) (dossier n° 2016_02812), pour une action intitulée « Culture - Hauts les mots, Saison 7 ».

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Confidences, 51 rue Boussingault (13^e), (19841) (dossier n° 2016_03771), pour une action intitulée « Vers l'égalité : sensibilisation à l'égalité Femme/Homme, à l'homophobie, racisme, antisémitisme ».

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Tamèrantong, 36 rue de Terre-Neuve (20e), (17945) (dossier n° 2016_03882) pour une action intitulée « Théâtre et Education populaire dans les quartiers ».

Article 5 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion, 77 rue Alexandre Dumas (20e), (17762) (dossier n° 2016_04365) pour une action intitulée « Alphamédia ou action de consolidation du langage écrit et oral auprès d'enfants et d'adolescents en grande difficulté scolaire ».

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse Education, 26-28 rue Pelleport (20e), (15565) répartie à hauteur de 1.500 euros (dossier n° 2016_04375) pour une action intitulée « Lutte contre le décrochage scolaire : Médiation scolaire pour collégiens et lycéens mis à pied, en voie de déscolarisation » et à hauteur de 1.500 euros (dossier n° 2016_04377) pour une action intitulée « Prévention du décrochage scolaire : accompagnement à la réussite sociale et éducative de collégiens » dans le 20e arrondissement.

Article 7 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'Association Réseau Mom'artre, 204 rue de Crimée (19e), (19394) (dossier n° 2016_04719) pour une action intitulée « Education et soutien à la parentalité au sein du quartier Python Duvernois ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 8 : Une subvention de 3.400 euros est attribuée à l'association Raconte-nous ton histoire, 6 rue Bichat (10e) (8565) (dossier n° 2016_03860) pour une action intitulée « Rêves d'avenir 20è ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 9 : La dépense correspondante d'un montant total de 16.900 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO